

## Synthèse du rapport

### *Pourquoi une enquête sur les Cifre en SHS ?*

La Convention Industrielle de Formation par la REcherche (Cifre) est une modalité de financement des thèses en croissance continue. Il s'agit d'une **convention tripartite entre un·e doctorant·e, un laboratoire et une structure d'accueil** (entreprise, et depuis 2006 : association, collectivité territoriale). Cette dernière reçoit une subvention annuelle de 14 000€ gérée par l'Association nationale recherche-technologie (ANRT) et peut être éligible au Crédit d'impôt recherche. Entre 2008 et 2018, le nombre de signatures annuelles de Cifre est passé de 900 à 1500, tandis que **la dernière loi pluriannuelle de programmation de la recherche (LPPR, 2021-2030) prévoit d'aboutir à 2 150 signatures par an en 2027**. L'objectif poursuivi est une plus grande participation du secteur privé à la recherche et une meilleure employabilité ou professionnalisation des doctorant·es.

Le dispositif Cifre a été créé dans les années 1980 pour développer la R&D des entreprises industrielles. Il s'est largement ouvert aux Sciences Humaines et Sociales (SHS) ces 20 dernières années. Ces disciplines comptent pour plus de 25% des nouvelles Cifre signées chaque année. On **manque encore de recul pour apprécier les effets du type de financement sur les conditions de réalisation de la thèse, et la production scientifique qui en résulte**. Au-delà de statistiques agrégées mises à disposition par l'ANRT, et d'une constellation de témoignages ou d'analyses réflexives livrées par des (ancien·nes) doctorant·es, une vision panoramique manque à ce jour, notamment en ce qui concerne d'éventuelles spécificités des Cifre en SHS.

A partir de ce constat, nous avons souhaité travailler sur les conditions de réalisation des thèses en Cifre, au travers d'une enquête par questionnaire. Elle visait à **en savoir plus sur l'entrée dans le dispositif, les conditions de travail ainsi que les débouchés et perspectives professionnelles des chercheur·ses en Cifre**. Les réponses ont été collectées entre mai et novembre 2020, après un partage sur les listes de diffusion de recherche et les réseaux sociaux et un relais par quelques écoles doctorales ainsi que par l'ANRT. Après recodage, nous avons pu constituer une base de **391 répondant·es** (267 doctorant·es, 118 docteur·es et 6 thèses arrêtées).

Un tel échantillon à participation volontaire reste sujet à des biais. En outre, le manque de données d'ensemble rend difficile de rapporter nos réponses à une population de référence, qu'il s'agisse de la population totale des Cifre (et des Cifre en SHS), ou à la population des doctorant·es (et des doctorant·es en SHS). Dans ce rapport, nous livrons nos résultats de la façon la plus détaillée possible, et nous rapportons nos interprétations aux informations existantes. **Notre échantillon, sans être statistiquement représentatif, représente un apport empirique certain, à ce jour le plus important pour une enquête indépendante en la matière** : jamais autant de doctorant·es Cifre en SHS n'ont accepté de répondre à un même ensemble de questions détaillées ; qu'ils et elles en soient encore ici remerciés.

### *Portrait sociologique des doctorant·es Cifre en SHS.*

Les répondant·es sont relativement proches de la population nationale des doctorant·es, à quelques modulations près. Elles et ils débutent leur thèse à 26 ans (médiane), après un master

recherche, mais aussi un master professionnel pour certain·es (20% possèdent un double master recherche et professionnel). Si 60% étaient étudiant·es l'année précédant leur Cifre, 40% travaillaient, avec un revenu d'au moins 1500 euros. Il est à noter que **les trois-quarts des répondant·es estiment qu'ils et elles n'auraient pas fait de thèse sans la Cifre** : pour une majorité des répondant·es, la Cifre a donc été une condition d'accès (ou de retour) à la recherche, plutôt qu'une seconde chance de financement ; très peu de répondant·es ayant par ailleurs candidaté à un contrat doctoral. Enfin, nos répondant·es ont plus souvent un ou deux parents issus des professions intermédiaires (jusqu'à 30%), que la population générale des doctorant·es (11%). **La proportion de parents de la CSP « employé·es » est également plus importante** dans notre échantillon (15% pour le parent 1, contre 8,4% dans la population générale).

Alors que l'ANRT estime que 80% des Cifre en SHS sont réalisées en entreprise, notre population est plus souvent salariée en association ou en collectivité locale. Les structures d'accueil de nos répondant·es sont pour 58% des entreprises, 19% des associations et 19% des collectivités ou organismes (para)publics. La répartition confirme que l'ouverture du dispositif à d'autres structures que les entreprises en 2006 a manifestement bénéficié aux SHS. Tandis que certaines structures recrutent plusieurs Cifre de façon cyclique (surtout des grandes entreprises et des collectivités publiques), 56% des structures concernées par notre enquête recrutaient une Cifre pour la première fois. **Ceci tend à montrer une distinction, au sein des structures d'accueil, entre celles qui ont un usage ponctuel, et peut-être conjoncturel, de la Cifre, et celles où l'on observe l'institutionnalisation d'une fonction de recherche.** Le soutien accordé, l'encadrement, l'intégration à l'équipe professionnelle, mais aussi le contrôle de l'activité du ou de la doctorant·e semblent plus importants dans le second cas.

### *Conditions d'emploi et de travail des Cifre en SHS.*

La Cifre comporte l'exigence, plus ou moins tacite, d'une forme de cumul entre travail pour la structure d'accueil et travail académique. **Malgré des conventions censées régler la répartition du temps, la Cifre prédispose particulièrement à une forme de surtravail.** Notre enquête le confirme, les semaines de 7 jours sont courantes, et 50% des doctorant·es n'ont jamais eu plus de 2 semaines de travail ininterrompu sur leur thèse pendant la durée du contrat (40% n'ont même pas eu une semaine). Les configurations plus favorables à la réalisation de leur recherche existent lorsque travail pour la structure d'accueil et travail doctoral sont alignés, ou lorsque les doctorant·es arrivent, de manière autonome, à préserver un temps alloué à la réalisation de leur doctorat. Ainsi 50% des répondant·es déclarent consacrer la plus grande part de leur temps au travail de thèse en lien avec la structure d'accueil, et 29% consacrent principalement leur temps au travail doctoral proprement dit. Il demeure **un taux important de 28% des répondant·es qui déclarent travailler avant tout pour la structure d'accueil**, sans que ces activités aient un lien avec la thèse.

**Le surtravail rend difficile, mais pas impossible, d'envisager une inscription dans l'espace académique.** En fin de thèse, 64% des répondant·es déclarent avoir publié un article et 84% avoir communiqué dans une journée d'étude ; bien qu'ici la compréhension de ce que recouvrent ces termes puisse être questionnée, ces mesures démontrent un effort d'intégration scientifique. Les incursions dans la vie académique semblent en revanche marquées par un relatif isolement, à défaut d'espace collectif accessible : 29% des répondant·es ne se rendent jamais au laboratoire, et 37% ne s'y rendent qu'un jour par mois ou moins. Le plus souvent, la structure

d'accueil constitue le lieu principal de travail. Loin de ne constituer qu'un terrain d'enquête, elle est aussi l'espace où les doctorant·es peuvent trouver les moyens matériels et financiers de réalisation de leurs activités de recherche.

**Nos répondant·es Cifre en SHS enseignent en revanche très peu** - 62% disent avoir enseigné, mais pour la moitié d'entre eux et elles, il s'agit de moins de 24h « équivalent TD » par an, une différence importante vis-à-vis des contrats doctoraux, souvent liés à une mission d'enseignement. Dans l'ensemble les répondant·es disent aussi très largement que l'enseignement est l'activité à laquelle ils et elles consacrent le moins de temps.

En matière de rémunération, **la Cifre offre pour certain·es un montant supérieur au salaire du contrat doctoral**, qui même avec missions d'enseignement complémentaires, correspond aux ordres de grandeur du montant minimum en Cifre (23 484 euros bruts annuels : un montant inchangé depuis au moins 10 ans). **Mais cet écart est réparti de façon inégalitaire et irrégulière.** De façon similaire à la structure générale des salaires, on constate que les hommes sont globalement mieux payés que les femmes, mais aussi que les Cifre réalisées en ETI (entreprises de taille intermédiaire) ou grandes entreprises sont mieux payées que celles réalisées dans des associations. Certaines disciplines, comme le droit, l'économie, les sciences de gestion et les sciences de la communication semblent mieux rémunérées en Cifre (médiane sup. 1 700€), par rapport aux autres disciplines SHS, mais **globalement les doctorant·es Cifre en SHS sont moins bien rémunéré·es que les doctorant·es Cifre en général.**

### *Des parcours professionnels marqués par un format doctoral aux marges de l'ESR*

A l'entrée en doctorat, 57% des répondant·es déclarent avoir choisi la thèse Cifre pour travailler un sujet « qui les intéresse scientifiquement ». Elles et ils ne sont que 22% à vouloir augmenter leur qualification professionnelle et 9% à choisir la Cifre pour avoir une source stable de revenus. **On constate donc un intérêt des répondant·es pour le champ scientifique.** S'il y a beaucoup d'incertitude en matière de projet à l'entrée (33% ne savaient/savent pas où s'orienter après), les 77% qui se prononcent se projettent dans l'ESR public à 37%, dans la recherche privée à 32%, ou dans le privé hors recherche à 33,5%.

**Au moment de la fin de thèse, l'intérêt pour l'ESR est renforcé.** Cependant, et au premier abord paradoxalement, alors que la moitié des doctorant·es en fin de thèse envisage d'y travailler, moins de 40% prévoient de faire qualifier leur thèse ou de candidater à un post-doctorat ou à un poste de maître·sse de conférence à l'université ou de chargé·e de recherche au CNRS. Parmi les répondant·es docteur·es, presque 60% n'ont postulé à aucun de ces contrats, et 32% sont resté·es finalement dans l'ESR, mais sans que nous ayons le détail sur le contrat ou le type de poste. Ce pourcentage relativement élevé par rapport aux résultats de l'ANRT peut aussi s'expliquer par les modalités de diffusion de l'enquête, qui a probablement plus facilement touché les docteur·es encore en lien avec le monde académique. **Celles et ceux qui ont fait leur thèse dans les entreprises ont plus tendance à rester dans le privé, tandis que celles et ceux qui ont fait une Cifre dans le secteur associatif ou public s'orientent plus souvent vers la recherche publique.** La discipline joue aussi : pour nos répondant·es en géographie et en sociologie, l'ESR est le débouché principal.

**L'enquête révèle ainsi un hiatus entre l'intérêt déclaré pour l'ESR et son choix comme carrière professionnelle.** La raréfaction du nombre de postes et la précarisation des carrières en sont certainement des variables explicatives. Cependant, on saisit également que **la Cifre semble inscrire les doctorant·es dans des parcours qui les éloignent ou les entravent dans la réponse aux critères exigés pour ce type de postes** : moins d'enseignement, moins de participation à des recherches collectives, moins de publications, et davantage de productions pas nécessairement valorisées sur le marché de l'emploi académique. Mais aussi, plus informellement, moins de présence et de liens dans les espaces de socialisation et d'intégration scientifique. Plus qu'une question de contenu des thèses et des recherches, l'éloignement des Cifre de l'ESR semble donc lié au format du parcours doctoral, tendant à restreindre une possibilité de carrière académique qui pourtant intéresse les répondant·es.

***Conclusion : la Cifre, une voie alternative et supplémentaire d'accès au doctorat en SHS ?***

L'enquête est conclue par un constat : **il semble qu'il existe des « Cifre pour la thèse » et des « thèses dans la Cifre »**. Les premières correspondent à une situation où la Cifre se substitue à un autre financement ou représente une ouverture vers un terrain, une promesse de recherche-action qui engage des profils intéressés par cette opportunité mais qui auraient pu ou voulu faire une thèse sans la Cifre. Les secondes, plus nombreuses dans notre population, correspondent à des profils amenés dans la recherche par l'existence du dispositif. Motivé·es par l'inscription dans un domaine spécifique auprès d'une structure d'accueil et par la dimension qualifiante de la Cifre, ces répondant·es s'éloignent du profil universitaire et disciplinaire, et semblent dessiner les contours d'une expertise sectorielle et professionnalisée. Ils et elles correspondent en cela aux objectifs affichés par l'ANRT dans sa communication. Ainsi, **le dispositif Cifre semble bel et bien produire des chercheur·es particulier·es, aux conditions de recherche particulières et dont les profils ne semblent pas substituables aux autres voies d'accès au doctorat.** En parlant de "thèse dans la Cifre", il ne s'agit cependant pas de juger les thèses en elles-mêmes à l'aune d'un quelconque critère partiel de qualité, mais plutôt de constater des divergences dans les conditions d'exercice de la recherche, qui apparaît parfois dégradée en Cifre.

Cependant, et indépendamment des visées de politique publique de l'ANRT, nous observons aussi que la Cifre rend possible l'accès à une recherche doctorale à des profils qui n'en auraient pas fait autrement : pour ces doctorant·es, l'entrée dans le dispositif représenterait une voie significative d'inclusion dans le doctorat. De telles précautions interprétatives n'empêchent cependant pas de constater de potentiels effets indésirables pour l'ESR. Ainsi, l'éventualité d'un changement massif dans le circuit de financement du doctorat, impliquant une substitution de fait, avec (encore) moins de contrats doctoraux et un plus grand recours aux Cifre, à la fois pour réaliser des économies et développer la R&D, pourrait avoir des effets substantiels sur le type de chercheur·ses recruté·es en thèse (leurs profils, leurs motivations), sur la liberté de recherche (faisant l'objet d'une forme de contrôle par une structure tierce), mais aussi sur le type de chercheur·ses finalement formé·es et donc le type de recherches produites à long terme.